

GUIDE PRATIQUE DE LA FORMATION AU NIVEAU DU MASTERE DE RECHERCHE EN BIOLOGIE & BIOTECHNOLOGIE

« Recommandations & critères de recevabilité des dossiers de Mastères de Recherche en Biologie & Biotechnologie »

Ce document a été préparé par la commission nationale sectorielle des Sciences Biologiques afin de mieux organiser et harmoniser à l'échelle nationale la formation au niveau du Mastère de Recherche en Biologie et en Biotechnologie. Le document a été élaboré suite à une réflexion approfondie sur l'état de lieu de la formation de troisième cycle qui a connu ces dernières années une nette massification et une inflation du nombre d'étudiants formés dans ce domaine. Ce projet de révision vise essentiellement la consolidation à la fois des récentes recommandations du projet national de la réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifiques (Circulaire ministérielle du 27 Avril 2018) et des textes juridiques en vigueur qui régissent le cadre général des études supérieures du diplôme national du Mastère dans le cadre du système LMD (Décret 1227 du 01 Aout 2012). Il est destiné à tous les établissements universitaires et toutes les universités de la Tunisie concernés par ce genre de formation.

1. La commission du Mastère regroupant les enseignants de l'établissement ou d'autres établissements qui participent à la formation (Articles 31 et 32 du décret 1227 du 01 Aout 2012) étant la seule structure pédagogique qui veille sur le bon déroulement de la formation, la sélection des étudiants, l'affectation des sujets de stages et le suivi des diplômés.

2. A l'instar de la formation au niveau de la Licence, 02 Mentions ont été établies pour la formation au niveau du Mastère Recherche : **Biologie Moléculaire, Cellulaire & Biotechnologie (BMC-Biotech)** et **Biologie des Organismes, des Populations & Environnement (BOPE)**. Les parcours sont proposés par les établissements. Le programme au niveau du Semestre 1 (M1-S1) est commun dans chaque mention, il est préparé par la commission nationale sectorielle (Voir Cursus ci-joints).

3. **La Sélection** des candidats se fait sur dossiers par calcul d'un score selon une grille préétablie au préalable par la commission du Mastère et affichée aux candidats intéressés par la formation. La grille proposée prend en

considération les relevés des notes, les crédits acquis, les mentions obtenues (*Bonus*), les redoublements (*Malus*) du candidat et tout autre genre d'évaluation que la commission du Mastère juge utile (entretien avec les candidats,...).

4. Le nombre d'inscrits maximum est de **15 étudiants par parcours** avec un maximum de **3 parcours par Mention de Mastère**.

5. Un minimum **d'une structure de recherche** (Laboratoire ou Unité) dans la spécialité ou multidisciplinaire par institution demandeuse.

6. Un minimum de **8 enseignants Professeurs et/ou Maîtres de conférences dans la spécialité** dont **4 statutaires** est exigé sauf dans les établissements où ce nombre est faible. Dans ce cas, une étude au cas par cas des demandes avec la nécessité toutefois d'avoir au moins un (1) Professeur ou un (1) Maître de conférences qui participe activement à la formation. Il sera tenu en compte en plus de l'originalité du projet demandé, de sa qualité scientifique, de son adéquation avec la nature du tissu socio-économique de la région et de la garantie de conventions avec d'autres institutions nationales et internationales particulièrement pour les possibilités d'encadrement et l'avenir des étudiants ayant obtenu leur Mastère.

7. La présentation obligatoire des prérequis (Licences disponibles) dans chaque dossier pour pouvoir suivre la logique de la demande. Pour cela, il faut que le dossier mentionne les parcours des licences d'où sont sélectionnés les étudiants en précisant ce qui a été dispensé comme unités optionnelles de mention en L2 et unités optionnelles de parcours en L3 spécifiques aux établissements.

8. Accorder la plus grande importance à la **répartition géographique à l'échelle nationale** de la nature de la mention au niveau du Mastère. Eviter la redondance de la formation au niveau de la Mention et du parcours au sein de la même école doctorale et au sein de la même université (l'université doit vérifier les parcours proposés en son sein).

<p style="text-align: center;">Mastère Recherche Mention : Biologie Moléculaire, Cellulaire & Biotechnologie (BMC-Biotech). M1-S1 : Tronc Commun.</p>								
N°	Unités d'Enseignement	ECUE	Horaire/semaine			Crédits	Coeff.	Évaluation
			Cours	TD	TP			
1	UT : Unité Transversale	Anglais scientifique		1h30		2	2	CC
		Bio-informatique & Modélisation Moléculaire		1h30		2	2	CC
		Biostatistique	1h30	0h30	0h30	2	2	CC
2	UF1 : Biologie Moléculaire & Génomique	Régulation de l'expression des gènes	1h30	0h30	0h30	3	3	RM
		Génomique fonctionnelle	1h30	0h30	0h30	3	3	RM
3	UF2 : Biologie cellulaire, Microbe & Immunité	Communication et transduction des signaux	1h30	0h30	0h45	2	2	RM
		Interactions hôte / Microorganismes	1h30		0h45	2	2	RM
		Immunologie Moléculaire & Cellulaire	1h30		0h45	2	2	RM
4	UF3 : Biotechnologie	Biotechnologie & Applications	1h30	0h45		3	3	RM
		Génie enzymatique et bioconversion	1h30		0h45	3	3	RM
5	UO : Unité Optionnelle	Au choix de l'établissement				3	3	RM
		Au choix de l'établissement				3	3	RM

<p style="text-align: center;">Mastère Recherche Mention : Biologie des Organismes, des Populations & Environnement (BOPE). M1-S1 : Tronc Commun.</p>								
N°	Unités d'Enseignement	ECUE	Horaire/semaine			Crédits	Coeff.	Évaluation
			Cours	TD	TP			
1	UT : Unité Transversale	Anglais scientifique		1h30		3	3	CC
		Biostatistique	1h30	0h30	0h30	3	3	CC
2	UF1 : Ecologie	Interactions biotiques	1h30	0h30	0h30	3	3	RM
		Ecologie fonctionnelle	1h30	0h30		3	3	RM
3	UF2 : Analyse de la biodiversité	Phylogénie & Biodiversité	1h30	1h00		3	3	RM
		Techniques moléculaires d'analyse de la biodiversité	1h00	0h30	1h00	3	3	RM
4	UF3 : Ecophysiologie	Ecophysiologie animale	1h30		1h00	3	3	RM
		Ecophysiologie végétale	1h30	0h30	0h30	3	3	RM
5	UO : Unité Optionnelle	Au choix de l'établissement				3	3	RM
		Au choix de l'établissement				3	3	RM